

Refuser l'inacceptable pour l'Europe

éditorial

C'est à Lisbonne que les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 se sont mis d'accord sur un nouveau Traité européen, en octobre. Si le nouveau texte diffère sur certains points par rapport au Traité constitutionnel rejeté par les Français le 29 mai 2005, en matière de laïcité, il est toujours aussi inacceptable. Il reprend les dispositions qui contredisent gravement le principe de séparation entre les institutions publiques et les organisations religieuses. Il oblige les institutions de l'Union européenne à un dialogue régulier avec les confessions religieuses et leur reconnaît explicitement un droit d'ingérence dans les affaires publiques communautaires. Il contient en outre des dispositions sur la "liberté de religion", et notamment sur la liberté de manifester individuellement ou collectivement celle-ci, qui entrent très clairement en opposition avec les principes laïques tels que nous les connaissons en France, et notamment depuis leur inscription dans la Constitution en 1946.

Les religions peuvent s'exprimer en Europe, et d'ailleurs elles ne se privent pas de le faire. Mais leur conférer un statut particulier nous paraît inacceptable. C'est en revenir aux principes du concordat napoléonien de 1801 et les appliquer à l'Europe tout entière.

Il est surtout inacceptable d'organiser une union d'Etats sous les auspices des religions comme aucun autre texte institutionnel international ne le fait. Pourquoi ne pas en rester aux principes laïques qui, par exemple, régissent les Nations Unies ? La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 entérine ce principe de séparation entre l'action publique et les croyances religieuses. Accepter pour l'Europe ce qui serait invraisemblable pour l'ensemble des hommes de cette planète reviendrait à effacer non seulement la fin du concordat mais nous plongerait dans un ordre antérieur aux Lumières.

Philippe Fossier

Pour un ministère de la Citoyenneté républicaine

par Patrick Kessel

La création d'un ministère de l'Identité nationale a suscité une de ces polémiques franco-françaises dont notre pays a le secret, confuse et inquiétante en ce que le sujet porte de refoulé et de non-dit.

"Identité nationale" : l'association de ces deux mots qui fait rarement problème chez nos voisins se révèle explosive dans l'Hexagone, tant il est vrai que la question de la nation demeure un sujet particulièrement chaud. Il s'agit ni plus ni moins que de répondre à la question "Qu'est-ce qu'être Français ?"

Pour les uns, l'identité nationale constitue la brique de base, l'atome, la quintessence inaliénable, inoxydable, fixée de toute éternité, sacrée comme la croix du Christ ou le mètre-étalon déposé au pavillon de Breteuil !

Cette conception a nourri les pages les plus sombres de l'histoire du pays, se caricaturant elle-même en postulant une France blanche, catholique, apostolique et romaine ! Une France française ! Une certaine France la partage avec d'autres nationalismes xénophobes. Le cardinal Glemp, primat de Pologne, ne disait rien d'autre lorsqu'il proclamait que « *seul un catholique peut être considéré comme un vrai Polonais* ». Même message chez les tenants de la république dite "islamique".

Cette identité nationale-là porte inéluctablement la ségrégation, la discrimination, la haine des autres et conduit à l'affrontement des communautés, à l'enfermement des individus dans leur "tribu" d'origine, à l'aliénation, à d'incurables obscurantismes. Pour d'autres, les nations seraient la cause exclusive des guerres des XIX & XX^e siècles et seraient donc obsolètes, ringardes, réactionnaires.

L'identité nationale serait à jeter aux "poubelles de l'histoire" : l'heure serait à la mondialisation de l'économie et à l'instauration d'une "culture monde", mosaïque de toutes les communautés humaines, généreuses et tolérantes. Mais l'actualité mondiale n'atteste pas une montée en puissance de ce modèle. Tant s'en faut ! L'histoire contemporaine ne témoigne pas d'une évolution vers une République planétaire, vers une citoyenneté universelle qui garantirait à chaque être humain la liberté de conscience, l'égalité des droits et des devoirs et la solidarité entre tous ! C'est

(suite page 2)

là sans doute l'utopie que les héritiers des Lumières devraient se donner comme projet du siècle. Elargir la nation à l'humanité mais pour plus de République et pas moins !

En attendant que cette utopie se mette en marche, l'idée de nation, tantôt à droite, tantôt à gauche, constitue probablement le moyen essentiel pour résister à la libéralisation mondiale de l'économie, du social et de la culture et en même temps pour faire face à la fragmentation de la République en un patchwork de communautés. Ainsi la nation se pose t-elle en garante des principes fondateurs de la République alors que les communautarismes, nouveaux nationalismes, vident la citoyenneté de son contenu universaliste.

Ceux qui croient se mettre au service de la revanche de peuples autrefois colonisés en revendiquant les discriminations dites "positives", le "droit" à porter le voile dans les écoles publiques et la révolte des communautarismes contre l'identité nationale, se trompent de combat. C'est là non pas un progrès conduisant vers plus d'internationalisme et d'universalisme, mais une véritable régression qui prépare l'affrontement des communautés et le choc des civilisations.

Etre français en République ce n'est pas être d'une certaine couleur, d'une certaine foi, d'une certaine origine, d'une certaine

caste, d'une classe ou d'un certain code génétique. Etre français, depuis la Révolution, c'est être citoyen, différent des autres citoyens par naissance, par culture, par choix mais avant tout libre et égal en droits. Tel est le socle de l'identité nationale dans une république sociale et laïque.

Ni "franco-française" ni communautariste, l'identité nationale est universaliste en ce sens qu'elle est ouverte aux femmes et aux hommes quelles que soient leurs origines, qui se reconnaissent dans les mêmes droits et les mêmes devoirs. Et de ce fait participe à la fraternité, troisième terme de la devise de la République, inséparable des deux premiers, qui devrait constituer le ciment de la nation. Ainsi l'identité nationale est-elle l'autre face de la citoyenneté républicaine.

Aussi, pour lever la confusion toujours lourde de menaces, il ne serait pas inutile que le "ministère de l'identité nationale" soit rebaptisé "ministère de la Citoyenneté républicaine".

Chacun pourrait comprendre que l'identité nationale n'est pas tournée vers le passé, archaïque, mais est vivante et participe à la marche de l'humanité vers son émancipation. ■

Patrick Kessel

L'identité nationale et la citoyenneté républicaine

Colloque du CLR et de la Licra



- ouverture du colloque par Patrick Gaubert, *président de la Licra*

Etat des lieux

- Clémence Boulouque, *romancière*
- Alain Finkielkraut, *philosophe, écrivain*
- Daniel Lefeuvre, *historien*
- Dominique Schnapper, *sociologue*
- Antoine Spire, *journaliste, écrivain, directeur général de Cinaps TV*

Discussion animée par Marc Riglet, journaliste, membre du bureau national du CLR

L'universalisme au péril de la diversité

- Gaston Kelman, *écrivain*
- Marie-Noëlle Lienemann, *ancienne ministre, députée européenne*
- Jean-Philippe Moinet, *fondateur de l'Observatoire de l'extrémisme*
- Patricia Sitruk, *directrice générale de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration*
- Marc Weitzmann, *écrivain*

• Brice Hortefeux, *ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement*

Discussion animée par Martine Benayoun, vice-présidente de la Licra, et Alain Seksig, président de la commission éducation de la Licra

- Synthèse des travaux et conclusion par Patrick Kessel, *président d'honneur du Comité Laïcité République*

Laïcité : l'école et les enfants d'abord !

En mai dernier, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) a donné raison à des mères d'élèves qui s'étaient vu refuser la possibilité d'accompagner des activités pédagogiques parce qu'elles arboraient un voile islamique. Ne pas faire la distinction entre les différentes situations où des parents d'élèves sont en liaison avec l'école est une erreur, lourde de conflits, déjà bien présents par endroits.



Quand des parents ou d'autres personnes sont autorisés par les directions d'école à participer à l'encadrement d'activités d'éducation, avec des élèves en situation d'apprentissage, ils deviennent, *de facto*, des auxiliaires éducatifs aux côtés des enseignants qu'ils accompagnent. Dissocier le professionnel de l'accompagnateur occasionnel illustre une réelle méconnaissance de notre système scolaire. Qu'il soit ou non rémunéré ne change rien.

Cautionner la présence d'accompagnateurs se discriminant eux-mêmes par le port de signes distinctifs indiquant un choix politique et/ou religieux, c'est oublier la valeur d'exemplarité de l'adulte aux yeux de l'élève. Depuis plus d'un siècle, la République et son école exigent des enseignants et des personnels éducatifs un devoir de réserve et une stricte neutralité, de façon à protéger les enfants de toute propagande et préserver une liberté de conscience naissante.

Comment tolérer que l'école, espace social singulier, institution fondamentale de la République, soit l'objet de pressions politico-religieuses ? Lieu premier d'apprentissage du « vivre-ensemble », l'école peut-elle cautionner le principe rétrograde du marquage du corps féminin, objet supposé de convoitise devant être caché ? Comment concilier les valeurs qui permettent la cohésion sociétale avec l'affichage ostensible de codes vestimentaires qui clament, plus qu'un discours, le contraire de l'égalité femmes/hommes, principe constitutionnel ?

La Halde prétend trancher sur les croyances intimes et se prononce étonnamment pour la banalisation de pratiques rituelles controversées. Il faut réaffirmer avec force que dans notre démocratie laïque, il n'existe pas de droits spécifiques en fonction d'une appartenance ethnique ou religieuse. L'obéissance à des rites religieux, imposés ou choisis, ne peut autoriser le non-respect des lois et règles communes de la République.

Confusion encore, la Halde semble ignorer les règles régissant le service public d'éducation. Pour justifier sa délibération en faveur des mères voilées comme parent accompagnateur, elle cite une jurisprudence concernant l'application du principe de laïcité en milieu pénitentiaire. L'amalgame entre école et prison, entre écoliers et adultes incarcérés est surprenante, et l'ignorance des règles spécifiques concernant la laïcité dans les milieux fermés (prison, militaires en mission, etc.) stupéfiante.

Pourtant, la circulaire d'application de la loi de mars 2004 sur les signes religieux dans l'espace scolaire, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale (2004-084) est claire : elle exclut explicitement toute manifestation d'appartenance religieuse par « les agents contribuant au service public de l'éducation, quels que soient leur fonction et leur statut ».

Une brèche a été ouverte dans laquelle, demain, d'autres formes d'obscurantisme pourront s'engouffrer. Cette prise de position ne respecte pas les millions de parents, de toutes origines, qui voient dans notre système scolaire l'outil essentiel d'élaboration d'une pensée autonome en accord avec la démocratie et les droits de l'homme. Pas plus qu'elle ne respecte les élèves en permettant la diffusion d'une image des femmes contraire aux idéaux universels d'égalité et de liberté.

Rappelons que la Halde, instance mise en place pour informer les personnes s'estimant discriminées sur le territoire de la République, émet des recommandations et les rend publiques. Mais elle n'a ni autorité sur les citoyens, ni agrément pour se substituer au pouvoir juridictionnel.

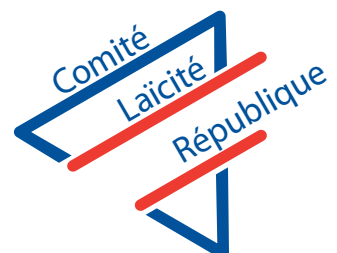
Nous demandons au Ministre de l'Éducation nationale comme à l'ensemble des parlementaires, notamment ceux qui ont voté la loi du 15 mars 2004, loi d'apaisement et de concorde, de veiller au strict respect des principes de laïcité et de neutralité pour toute personne participant à l'encadrement d'activités scolaires dans le service public. ■

Cette tribune a été signée par le Comité Laïcité République et les associations suivantes :

- LICRA
- Ni putes ni soumises
- SOS Racisme
- Grand Orient de France
- CLEF *Commission contre les extrémismes religieux de la Coordination française pour le lobby européen des femmes*
- ELELE *Migrations et cultures de Turquie*
- Histoires de mémoire
- Laïcité Écologie Association
- MAPP *Mouvement pour l'abolition de la prostitution, de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes*
- Regards de femmes
- Syndicat de l'Inspection de l'Éducation nationale (*SIEN-UNSA Education*)
- Syndicat national des personnels de direction (*SNPDEN-UNSA Education*)
- Union des familles laïques (*UFAL*)

Publication du Comité Laïcité République (CLR)
site internet : www.laicite-republique.org
Directeur de la publication :
Philippe Foussier, président du CLR
Rédacteur en chef :
Marc Viellard
Comité de rédaction :
Marc Riglet, Patrick Kessel,
Éric Marquis
Conception et réalisation :
Brigitte Bossu

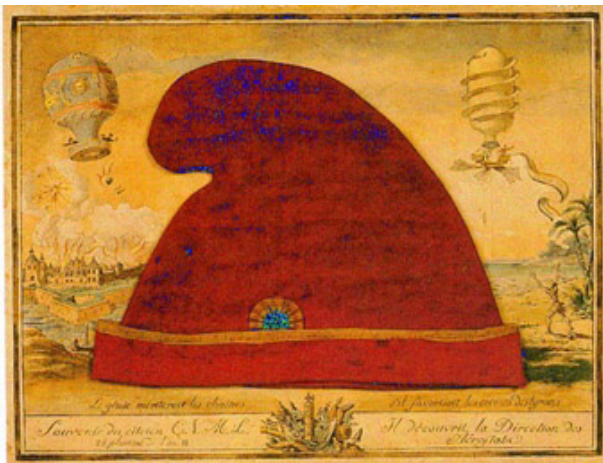
BP145 - 75422 Paris cedex 09



Le parcours civique du citoyen

par Emmanuel Dupuy

Le Comité Laïcité République et le CIDAN (Civisme défense Armées-Nation), qui se rejoignent dans leur défense vigilante et la promotion active des valeurs qui fondent la République autour du triptyque "Liberté, Egalité, Fraternité", ont trouvé pertinent de s'associer sur un projet de colloque autour du parcours civique du citoyen. Ce colloque se déroulera le vendredi 18 janvier 2008 dans la matinée, au Sénat. Le site internet du CLR donnera toutes les informations pratiques sur ce colloque très prochainement.



Voici quelques-unes des problématiques qui seront abordées à l'occasion de ce colloque commun.

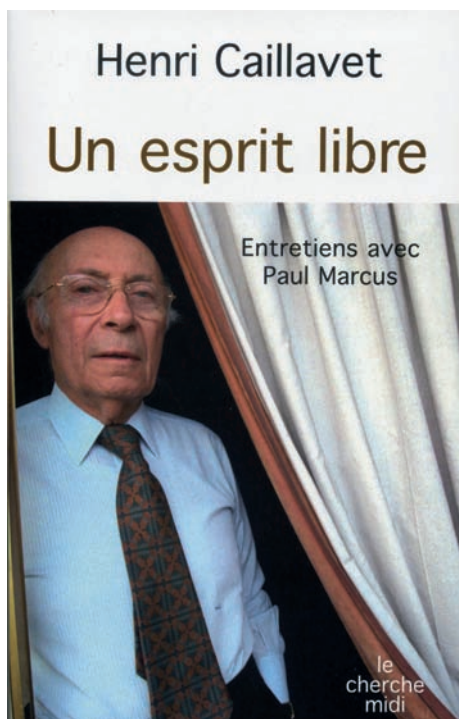
- Qu'en est-il du service civique ?
- L'apprentissage de la citoyenneté à travers l'histoire
- Quelle image de la citoyenneté est-elle donnée par l'école aujourd'hui ?
- La citoyenneté par la défense : le lien armée-nation
- Quel doit être le rôle de l'école dans l'apprentissage de la citoyenneté ?
- La place de l'intégration dans le parcours civique
- Devenir un citoyen accompli au service de la collectivité

L'humanisme incarné

A 92 ans, Henri Caillavet n'a rien perdu de sa combativité et de sa volonté à défendre ses convictions. Et dire qu'il en a, solides, relève de l'euphémisme. Comme ancien président du Comité Laïcité République – et depuis son président d'honneur –, il en témoigne régulièrement. Il livre dans cet ouvrage d'entretien un retour sur une vie entière d'engagements un témoignage sur le siècle écoulé qui est aussi un cours d'histoire... vécue. Qu'on en juge. Il a vu chez lui le maréchal Joffre et Clemenceau invités par son père, il a connu Jean Zay, Léon Blum, Edouard Herriot et tant d'autres.

Mais revenons sur ce parcours, commencé au risque de sa vie en 1937, transportant des armes vers l'Espagne pour les Brigades internationales. 70 ans après, Henri Caillavet n'a toujours pas compris la neutralité de la France proclamée par le Front populaire face à la guerre d'Espagne. En 1940, il sera comme d'autres dénoncé parce que franc-maçon, arrêté et empêché de devenir enseignant, frappé par les lois de Vichy sur l'accès à la fonction publique. Il deviendra avocat. Et il passera sa vie à plaider des causes que beaucoup estimaient impossible à défendre. Dès 1947, il dépose ainsi une proposition de loi pour légaliser l'avortement, en 1949, pour faire de l'insémination artificielle un moyen de procréation. Car le jeune Caillavet est élu député du Lot-et-Garonne au lendemain de la Libération, à 32 ans. Il sera vite plongé dans le bain en siégeant à la Haute Cour de justice, qui jugeait alors pour collaboration les anciens responsables de Vichy. En 1951, il bataille contre la loi

Marie-Barangé, inscrite dans une longue série de mesures favorables à l'école catholique, de Debré à Robien en passant par Lang et Bayrou. Et c'est en 1953 que commencera une courte mais intense carrière ministérielle dans les gouvernements de René Mayer et de Pierre Mendès France. Comme sénateur, il fera ensuite voter à l'unanimité des deux chambres la loi qui porte son nom sur les prélèvements d'organes. En 1971, il dépose, sans succès, un nouveau texte sur l'avortement, plus audacieux que la future loi Veil de 1974.



Après avoir quitté le Parlement en 1983 commence une nouvelle vie publique pour Henri Caillavet : à la présidence de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, à celle de la Commission nationale pour le pluralisme de la presse (qui aurait aujourd'hui l'audace d'une telle initiative ?), ensuite au sein du Comité national d'éthique. Longtemps président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, qui continue à lutter pour faire avancer la législation, Henri Caillavet aura finalement toujours trouvé sur sa route ceux qui se revendiquent de Dieu plus que de l'Homme. Sur l'avortement, sur le don et les greffes d'organes, sur le droit à mourir dignement et bien d'autres sujets encore, cet « esprit libre » aura toujours fait prévaloir l'humain contre le divin, le progrès et la laïcité contre l'ordre moral et clérical. Henri Caillavet appartient à cette lignée d'hommes qui font honneur à la République.

Philippe Foussier

Henri Caillavet, Un esprit libre, entretiens avec Paul Marcus, Le Cherche midi, 396 p., 18 €

Le parcours laïque du CLR Paris

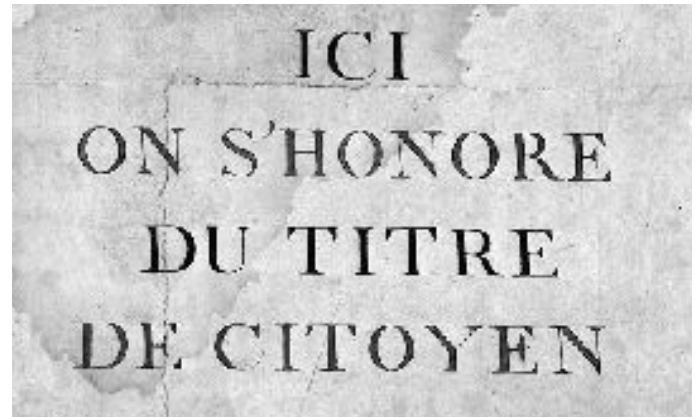
par Marie-Danielle Gaffric

La laïcité, les grands principes républicains font partie du quotidien des Français. Malheureusement le quotidien les rend trop souvent invisibles.

Rendre visibles ces grands principes par des actions concrètes voilà la mission que se donne le CLR Paris-Île de France. Pour cela, il agit activement auprès des jeunes : élèves ou étudiants à partir du CM 2. C'est pourquoi il organise avec un certain succès des "parcours laïques".

La recette est simple et pourrait être généralisée. Nous utilisons les ingrédients suivants : des intervenants membres du CLR, un lieu emblématique, un musée retraçant les étapes de l'histoire de France et une maison du peuple où des élus se chargent d'expliquer leur rôle dans la vie de la cité et le respect de la laïcité, auquel ils sont tenus. Pour faire le liant, le CLR ajoute à la recette des goûters et des petits cadeaux : livres d'Henri Penar Ruiz aux enseignants accompagnateurs, livres de la collection "les essentiels Milan" récompensant les élèves ayant participé de façon active et efficace en répondant aux questions et une reproduction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pour tous.

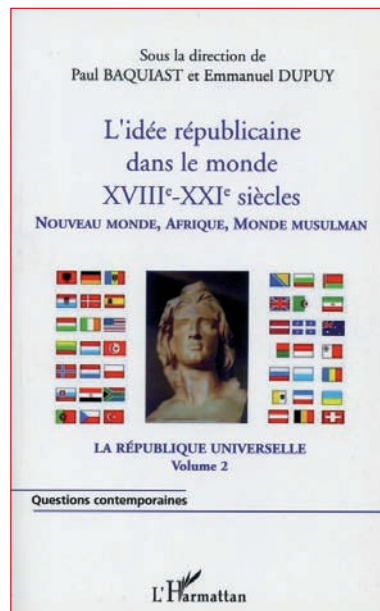
A Paris, la statue du chevalier de La Barre, au pied du Sacré Cœur, est un lieu emblématique. Le martyr du petit chevalier torturé puis décapité et brûlé à Abbeville en 1766, pour avoir été soupçonné de n'avoir pas enlevé son chapeau lors d'une procession de la Fête Dieu, est exemplaire. Un intervenant raconte, les collégiens frémissent, des questions sont lancées et les réponses fusent : « *Oui, il n'est pas normal qu'un tribunal civil juge un acte déclaré blasphématoire par une religion. Oui, il existe des pays où cela existe encore. Oui, les Français ont de la chance de vivre dans une nation laïque qui les protège du fanatisme religieux.* »



Deuxième étape : le musée Carnavalet, qui offre un large choix d'œuvres retraçant les étapes de l'histoire de France. Les salles du rez-de-chaussée présentent des tableaux évoquant les guerres de Religion et leurs horreurs, ce qui sensibilise les élèves aux conséquences de l'intolérance. Dans les salles consacrées à la Révolution française, on s'attarde sur la représentation d'un paysan qui porte sur son dos le poids d'un prêtre et d'un noble. On aborde ainsi les notions d'égalité, de privilèges, de sujet du roi. La prise de la Bastille, largement illustrée par des tableaux et par des maquettes de cette forteresse taillées à même les pierres de la Bastille, permet d'évoquer l'arbitraire royal et ajoute un zeste d'héroïsme guerrier à la démonstration. On termine par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen commentée par un intervenant du CLR qui explique le passage du sujet au citoyen. La fin du parcours dans une mairie avec réception par le maire (ou des adjoints) donne une dimension officielle à ce parcours qu'un goûter couronne. ■

L'internationalisme républicain

Paul Baquias et Emmanuel Dupuy ont eu la bonne idée de rassembler les contributions de près de 30 universitaires du monde entier pour interroger l'idée républicaine. Pour eux, soit celle-ci est conçue comme une "citadelle assiégée", ce qu'ils récusent, soit au contraire comme une pensée « *entrant en écho avec de nombreuses autres de par l'Europe et le monde* ». Il s'agit dans les deux volumes qui sont consacrés à cet examen d'interroger la place de l'idée républicaine dans l'histoire et la pensée politique universelles. Les auteurs estiment en effet qu'il existe dans le monde des traditions et des forces politiques qui entretiennent avec l'idée de République des liens suffisamment forts pour qu'un dialogue puisse être établi entre elles et ceux qui, en France, se revendiquent des valeurs de la République. Après avoir analysé le concept de République universelle, ceux d'internationalisme républicain, de laïcité, de l'idée républicaine dans



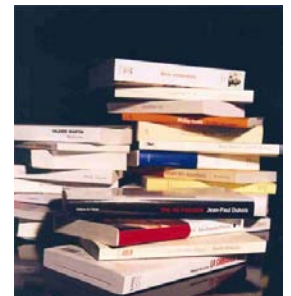
la pensée politique contemporaine, les deux volumes sortent de nos frontières pour proposer des éclairages à travers l'Europe et le monde. Pour la première, sont notamment examinées l'Italie,

l'Espagne, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Europe

centrale, les Balkans ou encore la Russie. Au-delà du Vieux Continent, ce sont notamment des éclairages sur les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Afrique et le monde musulman qui sont proposés. Pour ce dernier, les analyses sur l'Algérie, l'Egypte, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan méritent la lecture, ne serait-ce que pour mesurer l'importance de l'internationalisme républicain comme alternative au duel qui est proposé au monde depuis la chute du mur de Berlin entre l'alignement sur l'hyperpuissance américaine, d'un côté, ou sur l'islamisme de l'autre.

P. F.

Paul Baquias & Emmanuel Dupuy (dir.), L'idée républicaine en Europe et dans le monde (XVIII^e-XXI^e siècle), L'Harmattan, vol. 1 : 240 p., 21 €, vol. 2 : 196 p., 17 €



Statistiques ethniques : une dérive dangereuse

Les dispositions de la loi Hortefeux sur les tests ADN ont suscité l'émotion que l'on sait. Celles relatives aux statistiques ethniques ont moins retenu l'attention. Elles sont pourtant grosses de dangers et mettent à mal un des fondements les plus précieux de notre conception laïque et républicaine de la citoyenneté. Si le Conseil constitutionnel ne devait pas trouver à y redire, il sera, en effet, désormais possible de définir une personne par son origine "ethnique". Certes, il ne s'agit, promet-on, que de faciliter les enquêtes de nos chercheurs et la CNIL veillera au respect de leurs destinations scientifiques. Qui ne voit cependant qu'un coin sera ainsi enfoncé dans le grand interdit libérateur dont les Lumières nous ont confié l'héritage et qui exclut que l'homme et le citoyen puissent être définis par leur religion, leurs croyances ou leur race. Identifié, demain, sous le rapport de notre origine "ethnique", pourra-t-on, après-demain, invoquer ce caractère pour revendiquer un droit à la "discrimination positive" ? On le voit, une telle disposition ouvre la perspective d'une communautarisation légale de notre société. Le Conseil constitutionnel a encore le moyen d'empêcher cette dérive. Il faut et il suffit qu'il relise la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution de 1958. Sera-t-il aussi courageux qu'il est censé être sage ?

Communiqué du Comité Laïcité République (CLR), le 30 octobre 2007

Espagne : une béatification à risques

La béatification de religieux espagnols assassinés durant la guerre civile, à quelques jours de l'entrée en vigueur de la loi visant à réhabiliter la mémoire des victimes du franquisme, semble rouvrir les plaies mal refermées de l'histoire espagnole.

En effet, sur les 498 prêtres, aucun n'était républicain... Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'agit là d'une lecture partielle de l'histoire douloureuse du peuple espagnol, qui, après les années de franquisme, marquées par une collusion reconnue et confirmée avec l'Eglise, s'était reconstruit sur l'idée de réconciliation nationale.

Car en agissant ainsi, c'est bel et bien cette unité espagnole qui risque d'en pâtir. Là où une relecture « thérapeutique » de l'histoire aurait pu émerger, dans la logique de la réconciliation, ce choc figé des mémoires risque d'être une rumination vaine du passé. Dans un camp comme dans l'autre, ce sont certains tenants de la logique de repentance qui semblent vouloir l'emporter, en Espagne comme ailleurs.

Pour tenter de désamorcer cette "guerre des mémoires" qui semble gagner la communauté nationale, déjà aux prises avec tous ceux qui ne s'y reconnaissent pas ou plus – au Pays-basque ou en Catalogne – sans doute aurait-il fallu laisser les historiens faire leur travail, sans que les passions viennent l'entraver.

Mais, à quelques semaines de la ratification d'un nouveau traité européen, le Vatican confirme ainsi ce rôle "politique" que cherche à inscrire, dans les textes et les faits, le pape Benoît XVI.

En procédant ainsi, c'est aussi le vernis fané de la monarchie espagnole que l'on cherche à réhabiliter, dont les liens avec l'Eglise ne se sont jamais démentis, sans que les responsabilités aient été pleinement assumées et débattues, comme si trente-deux années de démocratie parlementaire n'étaient pas le ciment le plus évident des Espagnols entre eux.

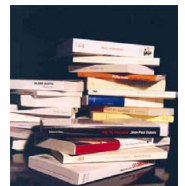
Communiqué du Comité Laïcité République (CLR), le 30 octobre 2007

Paul Ariès invité par le CLR Charente

A l'invitation du CLR de Charente et de son président Jean-Michel Nivet, le politologue Paul Ariès, auteur entre autres de "La scientologie, une secte contre la République", a animé le 16 juin dernier dans l'amphithéâtre de l'IUT d'Angoulême, une conférence publique sur "La laïcité face aux intégrismes". Pendant plus de deux heures, devant un large auditoire, il a développé et décortiqué de façon très claire les dangers que connaît la laïcité face aux sectes, face aux intégrismes religieux, politiques et économiques, face à la manipulation publicitaire et au dopage. Il a démontré qu'un individu incapable de se donner des limites va les chercher dans le réel (développement du dopage, du suicide, refuge sectaire...), qu'une société incapable de se donner des limites va aussi les chercher dans le réel (réchauffement planétaire, épuisement des ressources, explosion des inégalités...). Il en conclut que l'enjeu individuel et collectif pour les prochaines années sera pour tout laïque d'avoir la capacité à transmettre le sens des limites. Les échanges avec la salle ont été très riches et ont permis au conférencier de répondre à de nombreuses questions portant sur l'évolution et le rôle de l'école de la République mais aussi sur notre conception de la laïcité pour le XXI^e siècle.

CLR Charente – Le Nil – 138, rue de Bordeaux – 16000 Angoulême
Tel. 06.83.22.73.77 – Email : clr16@laicite-republique.org

La République et son école



Adjoint au maire de Paris chargé de la vie scolaire, Eric Ferrand vient de signer un petit ouvrage sur l'école de la République. Habitué des remises des Prix de la laïcité du Comité Laïcité République – organisés à l'Hôtel de Ville de Paris depuis des années –, Eric Ferrand propose ici un recueil d'articles ou d'interventions sur ce thème. On y trouvera de nombreuses prises de position sur la question de la laïcité, du communautarisme, de la discrimination positive ou encore du « droit à la différence », qui rejoignent largement les engagements qui sont ceux du Comité Laïcité République. Mais

on y lira également des textes sur l'école de la République qui méritent grandement le détour. « Non, ce n'est pas l'enfant qui doit être au centre du système, mais le savoir et sa transmission, explique ainsi Eric Ferrand. Je crois que la loi de 1989 marque une rupture profonde. Une rupture funeste. Et le diagnostic partagé par de nombreux enseignants, parents d'élèves ou spécialistes des questions d'éducation est effectivement que, depuis le milieu des années 90, les difficultés et les inégalités à l'école se sont développées de manière particulièrement choquante ». De quoi alimenter le débat sur le rôle de l'école de la République, dévoyé tant par les "libéraux-libertaires" que par les tenants du tout-marché.

P. F.

Eric Ferrand. Quelle école pour la République ? Chronique de vie scolaire. L'Harmattan, 178 p., 16 €